

Séance du 4 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire.

Étaient présents : MM. Alain GUILBERT, Jean-Pierre FORSCHLÉ, Michel FOSSÉ, Gérard LETELLIER, Michel DAVID, René DELAFOSSE, Éric BÉNARD, Serge AUDIGER, Guillaume LECLERCQ et Mme Sophia SANSON.

Secrétaire de Séance : Madame Sophia SANSON.

Le Maire propose au conseil Municipal d'ajouter une délibération pour ne pas fiscaliser les participations au syndicat des bassins versants et au syndicat du Collège de Pavilly. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

Approbation du compte rendu du 24 Mars 2017 :

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2017 à l'unanimité des voix.

Délibération pour ne pas fiscaliser les participations au syndicat des bassins versants et au syndicat du Collège de Pavilly :

Pour ne pas alourdir le montant des impôts locaux, le Maire propose de ne pas fiscaliser les participations aux syndicats.

Le montant de ces participations sera inscrit au budget 2017, au compte 6554, contribution aux organismes de groupe.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, est pour.

Délibération concernant la suppression du poste d'enseignant à l'école de Goupillières :

Malgré les moyens en personnel, les investissements réalisés depuis 5 ans (cantine scolaire, matériels informatiques, imprimantes, photocopieur, restructuration de la cour de l'école...), Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier qu'il a reçu en date du 22 mars 2017 l'informant de la suppression du poste d'enseignant à l'école de Goupillières.

Le motif invoqué par Madame la Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale est la situation des effectifs dans notre commune à la rentrée scolaire 2017.

Lors de notre rencontre du vendredi 17 mars avec Madame la Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et de son adjoint, Monsieur le Maire était accompagné de son 1^{er} adjoint, M. Alain GUILBERT, de Mme SÉNÉCAL, déléguée des Parents d'élèves et de Monsieur Christophe BOUILLON, député de la circonscription.

Les motifs invoqués lors des échanges étaient la gestion des classes uniques, des niveaux d'instructions soit disant inférieurs alors que tous les rapports transmis au ministère de l'éducation nationale prouvent le contraire, comme il est constaté dans notre école.

L'effectif invoqué par la Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, et qui avait été transmis au syndicat était de 17 élèves. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Barentin avait indiqué par téléphone que pour lui, l'effectif de notre école était de 18 élèves alors qu'il s'élevait à 22.

Le nombre de 22 élèves a déjà été transmis aux services de l'Éducation Nationale au mois de novembre 2016, suite à leur demande et avait été communiqué également dans les comptes-rendus de conseil d'école à Monsieur GILBERT, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Barentin.

Les difficultés suite à la suppression du poste d'enseignant entraînent une fermeture d'école (service de proximité supprimé, perte des échanges inter-génération, dispersion des enfants dans différents établissements scolaires...), suppression d'un emploi et demi, un coût supplémentaire de transport pour les parents, pertes de gardes d'enfants pour les assistantes maternelles de la commune...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, est contre la suppression du poste d'enseignant à l'école de Goupillières.

Questions Diverses :

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer le tableau des tours de garde pour les élections présidentielles des dimanches 23 avril et 7 mai prochains.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les jeunes peuvent aller jouer sur le terrain qui se situe à la chapelle en attendant d'avoir un « city ». Monsieur Éric BÉNARD propose de remettre en forme le terrain et Monsieur René DELAFOSSE demande à mettre un panneau « attention enfants ».

La séance est levée à 18h15